

BIBLE ET POLITIQUE  
3<sup>e</sup> partie

POLITIQUE ET LIBERTE DE CONSCIENCE



**LA REVOCATION DE  
L'EDIT DE NANTES**

La révocation de l'Edit de Nantes (signé le 13 avril 1598 par Henri IV, l'Edit de Nantes fut révoqué par Louis XIV, le 18 octobre 1685) fut l'une des erreurs majeures des rois de France. Cette erreur n'est pas sans liens historiques avec l'apparition des philosophes anticléricaux et libres penseurs, puis l'avènement de la révolution française. Des hommes épris

d'un idéal de liberté, et forts de l'exemple des colons américains ne pouvaient plus supporter un monarque qui se croyait «Juge mandaté par l'Eglise pour exécuter les sentences divines, ministre de l'Eglise pour faire abjurer les consciences ou convertir sous la pression des brutalités, des dévastations et des tortures» (De Noailles, Mémoires in «Histoire de l'Eglise Réformée d'Anduze, J.P. Hugues, p.268).

## LA LIBERTE DE CONSCIENCE EN FRANCE ET L'IDEOLOGIE POLITIQUE D'EXTREME DROITE

Il existe encore en France une idéologie politique de droite qui estime que l'Etat et le Chef de l'Etat ont pour mission de représenter, voire d'imposer une vision «chrétienne» du monde (pour être plus précis, une vision catholique romaine du monde). Cette conception de la politique mêle étroitement l'Eglise au pouvoir politique; ce dernier étant, bien entendu, soumis à l'autorité de l'Eglise et de ses représentants (il faut lire, à cet égard, le livre de Charles Maurras qui défend cette position dans «L'enquête sur la monarchie», ainsi que l'ouvrage de Jean de Viguierie «Christianisme et révolution» où l'auteur développe la thèse selon laquelle l'Etat révolutionnaire a voulu prendre la place de la religion catholique)

## AUTRES PARTIS EN FRANCE QUI N'ADHERENT PAS A CETTE CONCEPTION

Les partis (de gauche ou de droite) qui n'adhèrent pas à cette conception de la politique en France s'estiment, par réaction, investis de la mission de protéger les libertés. C'est vrai en particulier des partis de

gauche. Dans le «Programme commun de gouvernement réactualisé» les partis socialiste et communiste s'exprimaient d'une même voix sur ce point : «Toute discrimination sous quelque forme que ce soit à l'égard de quiconque, du fait de son sexe, de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de ses mœurs, de ses opinions, de ses **convictions religieuses**, philosophiques ou politiques sera interdite et réprimée. La liberté de conscience, la liberté des cultes seront garanties. Ce droit implique la liberté de manifester sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé. Les lieux de culte sont inviolables. Les Eglises et toutes communautés de fidèles ou organisations philosophiques jouiront des libertés et des droits nécessaires à leurs activités. (Parti Communiste Français, «Programme commun de gouvernement actualisé», Editions sociales, Paris 1978, pp114,115)

Ainsi, il n'est pas dit que sous un gouvernement d'extrême droite les assemblées auraient plus de libertés ou seraient davantage tolérées (exemples du passé: en Espagne, sous le régime de Franco ou en Italie, sous celui de Mussolini qui ne toléraient

que la religion catholique). Et bien que marxiste, le régime du Nicaragua n'intervient pas dans les affaires intérieures de Eglises et respecte la liberté de conscience et de culte.

## **LIBERTE DANS LES TEXTES ET DANS LA REALITE**

Bien entendu la liberté de conscience ou de culte peut être à la fois inscrite dans les textes et bafouée dans la réalité. Un Etat peut toujours trouver le moyen de contourner tous ces beaux principes de liberté s'il le juge nécessaire, comme c'est le cas, jusqu'à présent dans les Etats du bloc soviétique (malgré les espoirs récents d'une nouvelle politique dans ce domaine). Les chrétiens n'ont donc nullement la garantie qu'une idéologie (de droite ou de gauche) soit à même de respecter les principes de liberté de culte et de conscience. Il semble que les Etats plus au «centre» sur l'échiquier politique garantissent mieux la liberté de conscience.

Les grands principes théoriques ne sont pas en soi des garanties de liberté. En cette fin de 20e siècle une vingtaine d'Etats de par le monde (sur cent cinquante) accordent à leurs citoyens la liberté d'association

religieuse, d'éducation religieuse des enfants et la liberté de publier librement des croyances religieuses.

## **POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES PRINCIPES BIBLIQUES**

En se comportant envers son prochain comme le veut Jésus, le disciple adopte un certain mode de vie (Matthieu 5.43-48) De par ce mode de vie le disciple s'associe à tous les hommes qui, agissant de même (même s'ils ne sont pas disciples de Jésus) «rendent le pays habitable» (Es 58.6-14). Un comportement basé sur le sermon sur la montagne ne peut qu'apporter le réconfort dans un monde dur, l'espoir dans des existences de désespoir, la paix dans un contexte de luttes. En outre, le disciple a confiance qu'un tel mode de vie ne peut qu'aider ceux qui l'entourent et le connaissent à orienter eux-mêmes leurs propres existences dans le sens de l'amour, de la compassion, du respect, de la justice envers autrui. Là où les disciples seront plus nombreux et croîtront dans l'amour, tout appel à la haine, au mépris ou au rejet aura de moins en moins de prise.

En aimant l'Éternel de toute sa pensée, en sachant que l'intelligence ou toute autre capacité humaine n'est rien d'autre qu'un don de Dieu qu'il faut employer pour le bien et l'édification (Cf Mt 25.14sv), le disciple ne peut être qu'à la pointe du progrès. Pour employer les termes de Samuel Pizar, il peut lui aussi «miser sur la ressource humaine... miser sur l'éducation continue, permanente» (La ressource humaine, Ed Lattes 1983 p.367). Le disciple de Jésus ne craint ni l'éducation, ni la science ni la technique. Il ne craint que l'orgueil et l'égoïsme qui sèment la ruine et la mort. Mais s'il ne craint pas l'éducation, la science ou la technique, le disciple ne met pas pour autant sa foi et son espérance en ces choses. Il sait que sans Dieu, sans la prière, sans la Parole de Dieu, il est sans ressource et démuné.

Le disciple sait que sa pre-

mière responsabilité envers tous les hommes et envers ceux qui gouvernent est d'intercéder pour eux par la prière (1 Tim 2.1,2). Il invoque l'Éternel pour tous ceux qui, bien ou mal, avec justice ou injustice, gouvernent la nation. Il intercède aussi pour tous ceux qui ont un pouvoir religieux car il sait que Dieu ne fait pas acception de personnes et que la bonne nouvelle du salut est aussi pour ceux qui ont une autorité religieuse (2 Tim 2.4).

Un mode de vie conforme aux exigences du sermon sur la montagne et à l'ensemble de l'enseignement apostolique (particulièrement pour l'Église) est une puissance de changement et de renouveau sans égal. Par l'œuvre de la bonne nouvelle dans les cœurs «la lumière poindra comme l'aurore. La lumière se lèvera sur les ténèbres» (Es 58.8,10)

Yann OPSITCH